



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

diabète

Question écrite n° 14277

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées de lui définir les grandes lignes du programme franco-américain de lutte contre le diabète mené en partenariat avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale et avec une fondation américaine de recherche du diabète juvénile. Il souhaite connaître de manière plus large la politique menée par le Gouvernement contre ce fléau qui devrait, selon les estimations, frapper dans vingt ans trois millions de nos compatriotes.

Texte de la réponse

L'INSERM, la Fondation pour la recherche médicale et la fondation américaine « Juvenil Research Foundation International » ont lancé fin 2001 un programme de financement de projets de recherche sur le diabète de type 1 en France. Dans le cadre de ce programme, doté de la somme de 3 600 000 euros sur trois ans, un appel d'offres a été lancé et trois projets INSERM ont été sélectionnés. Ces projets portent sur l'identification de gènes de susceptibilité au diabète de type 1 (équipe 102), la stimulation des lymphocytes T régulateurs - une nouvelle approche thérapeutique pour limiter la destruction des cellules b productrices d'insuline - (unité 25), le développement du pancréas - l'implication des facteurs de croissance spécifiques - (unité 457). En ce qui concerne le programme d'actions de prévention et de prise en charge du diabète de type 2, la prévention relève de la politique nutritionnelle mise en oeuvre dans le programme national nutrition santé (PNNS) 2001-2005. Des recommandations en matière de dépistage du diabète de type 2 ont été demandées à l'ANAES et doivent être publiées prochainement. Plusieurs mesures prévues pour améliorer la qualité de soins ont été réalisées. L'AFSSAPS a terminé le travail de réévaluation et de standardisation des réactifs de dosage de l'hémoglobine glyquée A1e, dosage sur lequel repose le suivi du diabétique, afin de s'assurer des performances des tests. La prise en charge à domicile des patients diabétiques insulino-dépendants de plus de 75 ans est facilitée par l'inscription à la nomenclature générale des actes professionnels d'un article consacré aux soins infirmiers à domicile d'un patient insulino-traité. Les réseaux de soins ont été développés ainsi que l'éducation thérapeutique à l'hôpital. Des travaux sont en cours sur la surveillance du pied diabétique. Enfin, un programme de surveillance du diabète a été créé au sein de l'Institut de veille sanitaire. Par ailleurs le projet de loi de santé publique, qui va être proposé, prend en compte dans ses objectifs cette maladie et ses complications.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14277

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2003, page 1974

Réponse publiée le : 26 mai 2003, page 4129